

MIC CAR SHARING by SWISS e-CAR Mobile ensemble



v1.0 - MIC sept. 2024

Utilisation, sécurité et charte de conduite



MARLY
INNOVATION
CENTER

Parc technologique avec zone d'activités



ECO QUARTIER
DE L'ANCIENNE
PAPETERIE

Quartier d'habitation certifié durable

Bienvenue à bord !

Ce guide décrit le fonctionnement et la charte d'utilisation du véhicule, ainsi que les procédures et numéros d'urgence à votre disposition en cas de panne ou d'accident.

Mise en route du véhicule

- Ouvrir l'app, sélectionner la réservation et appuyer sur « Déverrouiller »
Dans la boîte à gants, se trouvent une carte de recharge MIC (blanche), ainsi qu'une carte MOVE (recharge durant la location).
L'utilisation de la clé physique n'est pas nécessaire et déconseillée.
- Avant de démarrer, se rendre à la borne, appuyer sur « Stop », débrancher et enrayer le câble sur le support. Veiller à fermer le couvercle du connecteur sur le véhicule.
- Vérifier encore l'état du véhicule (intérieur et extérieur).
Le cas échéant, utiliser l'app en sélectionnant « Déclaration de dommage ». Joindre des photos et une description.
- Tout est en ordre ? Démarrer le véhicule en utilisant sur le bouton d'allumage « Start/Stop ».
Pour activer «D» ou «R», presser le bouton UNLOCK en maniant le levier de vitesse. Bonne route !
- Un rendez-vous ou besoin d'une pause ? Verrouiller simplement le véhicule via l'application.
- Il est possible de prolonger de quelques minutes ou de stopper la réservation dans l'app, sous « Options », « Modifier fin » ou « Terminer réservation ». Vérifier qu'aucune location ne suive celle en cours. Des frais supplémentaires sont prévus en cas de retard non-annoncé.

Fin de la location, retour à la station MIC Car Sharing

- Une fois garé, fermer les fenêtres et récupérer ses effets personnels.
- Pour lancer une recharge : Présenter la carte MIC sur le lecteur de la borne, appuyer sur le bouton vert, brancher le câble au véhicule. Ranger la carte et fermer la portière.
- Dans l'application Swiss E-Car
Appuyer sur « verrouiller » le véhicule, puis sur « terminer la réservation ».
- Le véhicule ne se verrouille pas ? Veuillez vous assurer que l'ensemble des points mentionnés ci-dessus ont été correctement réalisés. Si le problème persiste, contactez l'assistance au +41 62 834 28 28.

Les cartes de recharge

- **A la station du MIC** : Utiliser uniquement la carte de recharge MIC (blanche).
- **Partout ailleurs** : Utiliser la carte MOVE.

En cas de besoin (batterie faible), il est possible de charger le véhicule loué à la borne rapide publique du MIC attenante à la station carolyn (utiliser également la carte MOVE).



Charte et code de conduite

Qui dit mobilité partagée, dit respect des autres usagers de la route ainsi que du matériel mis à disposition. Afin que ce service reste agréable et optimal pour tout le monde, chaque utilisateur est tenu de respecter les conditions générales de Swiss E-Car.

Nous attirons votre attention sur les points suivants:

Conditions Générales de Vente (CGV)

Les conditions générales d'utilisation de Swiss E-Car vous ont probablement été envoyées par courriel lors de l'inscription. Vous les trouverez également sur <https://www.swissecar.ch>

Chargement

Le véhicule doit être connecté à la station de recharge après chaque location. Pour le processus de recharge, se référer à la section précédente : « Fin de la location, retour à la station MIC Car Sharing ».

Lorsque la recharge démarre, l'état et temps de charge s'affichent sur le tableau de bord du véhicule.

Si le véhicule loué dispose d'un niveau de charge insuffisant lorsque vous démarrez la location, vous avez la possibilité d'annuler la réservation et de choisir un autre véhicule disponible.

Alternative: Il est possible d'utiliser la borne de recharge rapide publique MOVE attenante à la station MIC Car Sharing (à l'aide de la carte MOVE).

A l'extérieur du MIC, la recharge s'effectue au moyen du câble et de la carte MOVE à disposition dans chaque véhicule.

Propreté

Tenir et restituer le véhicule propre (intérieur et extérieur) et en parfait état de fonctionnement. En cas de détérioration, salissure ou déchets présents dans l'habitacle (terre, végétaux, autre), nous serons contraints de facturer le nettoyage ou la remise en état. Fumer dans le véhicule est interdit.

Conduite

Toute personne louant et utilisant le véhicule doit disposer d'un permis de conduire valide. En cas de dommage, accident ou amende, la responsabilité incombe entièrement à la personne ayant effectué la réservation. Merci d'adapter la conduite de manière à sécuriser les passagers et les autres usagers de la route.

Dégâts ou accident

Les dommages causés au véhicule doivent être signalés immédiatement. Merci de suivre la procédure détaillée au dos de cette brochure.

Le MIC se réserve le droit de facturer le nettoyage du véhicule.

Animaux domestiques

Le transport d'animaux domestiques est autorisé uniquement au moyen d'une caisse adaptée à l'animal.

Prolongation de la location ou annonce de retard

En cas de besoin, vous avez la possibilité de prolonger votre location, pour autant qu'aucune autre réservation ne suive directement. En cas de retard (bouchons, panne, etc.), veuillez contacter l'assistance téléphonique au +41 62 834 28 28. Frais supplémentaires : à partir de 5 minutes d'un retard non-annoncé.



En cas de panne ou accident

Mesures d'urgence et de sécurité

- S'arrêter immédiatement, enclencher les feux de détresse.
- Prendre la mesure de la panne ou accident :
Visibilité de la scène, danger de collision avec d'autres véhicules, risque d'incendie ou fuite.
Si nécessaire, en cas de danger supplémentaire : déplacer les véhicules (par ex : sur la bande d'arrêt d'urgence)
- Enfiler un gilet de visibilité, placer un triangle de panne (coffre du véhicule) à 50m du lieu de la panne / accident (=100m sur l'autoroute).
- Le cas échéant : appeler la police (117), sécuriser les victimes et administrer les éventuels premiers soins en attendant les secours.

Comment gérer et traiter une panne ou un sinistre

Panne ou dégâts légers aucun danger immédiat ni blessés



En cas de panne durant la location, appeler l'assistance BMW pour un dépannage ou le remorquage du véhicule.

Signaler immédiatement un dommage dans l'app, sous Réservations > Déclaration de dommage. Intégrer une description de l'événement et y joindre des photos.

Appeler l'assistance Swiss E-Car, afin de modifier les réservations suivantes.

Appeler l'assurance du véhicule (Allianz) pour obtenir un dépannage rapidement.
N'effectuer en aucun cas les réparations soi-même.

Remplir un rapport d'accident (boîte à gants), incluant les coordonnées des personnes impliquées et des témoins éventuels.
La signature des deux parties est requise.

Echanger les coordonnées d'assurance avec l'autre personne (appeler la police en cas de doute ou si toute coopération s'avère impossible).

Transmettre également les photos des parties endommagées à :
carrosserie@dimab.ch

Gros dégâts, danger immédiat plusieurs personnes impliquées et blessés



Sécuriser la scène et les personnes présentes.

Appeler la police (117): elle se chargera de faire venir l'ambulance et un service de remorquage.

Ne pas déplacer les véhicules accidentés.

Attendre l'arrivée des secours.

Suivre les indications de la police, puis remplir les formulaires et rapport(s) d'accident.

Contact

Un problème lié à l'app, à la réservation (retard / modification) d'accès ou de panne du véhicule au démarrage ?
Assistance Swiss E-Car : +41 62 834 28 28 (24H/24)

Problème lié à la station du MIC (barrières/bornes) ?
Assistance MIC : +41 78 878 03 49

Panne durant la location
Assistance BMW : 0844 85 75 75
En cas d'accident
Assistance Allianz 0800 22 33 44

Un problème administratif (p. ex: facturation)?
+41 62 834 21 35 (lu-ve) | info@swissecar.ch